



## Rappel des votes, positions, interventions du groupe au cours de l'année 2009.

- Conseil du 11 décembre (pages 2 et 3)
- Conseil du 19 octobre (pages 4 et 5)
- Conseil du 22 juin (pages 6 à 8)
- Conseil du 19 mars (pages 10 à 14)
- Conseil du 16 février (pages 15 à 21)

## Conseil du 11 décembre 2009

Celui-ci a débuté par la présentation du conseil des jeunes, et l'expression de leurs propositions.

Nous avons écouté les communications du maire au sujet de la remise de deux prix des villes associatives, de l'attribution de @@@@ à la ville en raison de ses performances dans les domaines associatifs et numériques, de l'avancement, au niveau de LMCU, du projet du 7<sup>e</sup> quartier, (ZAC de 450 logements - 1<sup>ère</sup> phase de 250 logements à la fin du présent mandat) des discussions avec la Caisse d'Allocations Familiales en ce qui concerne les conditions du nouveau Contrat Enfance à acter en conseil municipal début 2010, de la désignation de Mr Pira en tant que représentant de la ville au Conseil d'école Watteau, et enfin la présentation actualisée du Plan de Rénovation Urbaine du Pacot.

**Nous avons obtenu le report** au prochain conseil de l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 octobre 2009. D'une part, y figuraient des erreurs de retranscription, des omissions et les votes n'étaient pas nommément repris, d'autre part, comme le procès-verbal du Conseil municipal du 22 juin ne nous avait pas été soumis !! Nous avons demandé que les deux documents soient représentés à l'approbation du conseil lors de sa prochaine séance.

En application des articles L2122-22 et L2122-23 du C.G.C.T., **nous avons acté** les contrats passés entre le 7 octobre et le 30 novembre par la ville, après avoir fait corriger une erreur de rédaction d'une des décisions.

**Nous avons approuvé** une modification du règlement intérieur, qui met en place des « questions écrites », à adresser dans un délai de 10 jours avant le conseil municipal. Comme les questions orales, leur traitement lors du conseil municipal sera systématique, et non plus soumis au bon vouloir du maire.

**Nous avons accepté** le remboursement des frais de mission de MM Bauw (542 euros) Pira (423.5 euros) et Mazereeuw (171.05 euros).

**Nous avons accepté**, sous condition qui a été acceptée par le maire, la délibération concernant la poursuite de l'étude du dossier « villa des Roses ». Le vote positif de cette délibération n'engage pas notre vote définitif sur ce dossier.

**Nous avons approuvé** le nouveau fonctionnement de la police municipale, qui assure la présence sur le terrain de 50% des effectifs.

**Nous avons voté contre** l'installation d'un système de vidéosurveillance sur le territoire de la commune et d'abord sur la Cité familiale, après avoir écouté les exposés de chacun des groupes, et avoir développé nos arguments. L'absence de réflexion d'ensemble, et le caractère urgent (et opportuniste) de cette installation ont motivé notre vote.

*La question n° 10 a été retirée de l'ordre du jour, le dossier n'étant suffisamment prêt (Pacot-Vandracq : modifications, suppressions, nouvelles dénominations), de même que la question n° 12 qui concernait une remise gracieuse sur régie de recettes.*

**Nous avons approuvé** l'aménagement d'un proxibus et accepté le prix élevé (150 000 euros) du fait de l'aménagement de ce véhicule pour les personnes handicapées.

**Nous avons approuvé** la mise à jour de l'AP/CP, (Autorisations de programmes/ Crédits de paiements) qui comprenait notamment la subvention de 190 000 euros pour la rénovation du Centre Ch de Gaulle (enfin) et 550 000 euros pour la vidéosurveillance.

**Nous avons approuvé** des ouvertures et virements de crédits

**Nous avons approuvé** les amortissements de subventions d'équipement versées en 2009 et les mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2010.

**Nous avons voté pour** le renouvellement des conventions de mises à disposition (de locaux, ...) aux structures associatives « petite enfance » avec (CAL Canteleu, Ass. La Fontaine, Ass. Desrousseaux Galipette, et l'Ass. de Gestion du Centre Social Lino Ventura).

**Nous avons approuvé** le renouvellement de la convention passée avec le Pact Metropole Nord pour un logement situé 283 rue du Bourg.

**Nous avons accepté** la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme, concernant l'îlot Boidin Soufflet, l'avenue du Colysée, le 67-69 rue Gabrielle Bouveur, l'axe « rue Vaillant et Flament-Reboux ».

**Nous avons voté pour** le renouvellement de la convention d'occupation précaire du Triangle des Ormes, au profit de Mr et Mme Grebert, exploitants agricoles.

**Nous avons approuvé**, dans le cadre de l'aménagement du Pacot-Vandracq, les échanges fonciers LMCU-Ville-Vilogia, avec l'assurance d'obtenir un bilan foncier final de ces échanges à l'issue des opérations de restructuration du Pacot-Vandracq.

**Nous avons accepté** le transfert du domaine public communautaire vers le domaine public communal d'une partie du sol d'assiette de l'avenue de la Liberté.

**Nous avons donné notre accord** à la cession d'une emprise foncière terrain rue Pierre Nuytten, pour la réalisation d'une voirie.

**Nous avons voté pour** la majoration du prix des repas (de +2.71%) des CM2 de l'école Samain, accueilli à la cantine du Lycée J Perrin.

**Nous avons accepté** la cession gracieuse de matériel de visioconférence pour l'apprentissage des langues vivantes au profit de l'école Rameau.

**Nous avons accepté** l'attribution de subventions à diverses associations et les avances sur subventions 2010 à quelques Associations importantes (pour leurs besoins de trésorerie) : Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville, Iris-Club – Section Hockey, Iris-Club – Section Football, Centre Social Lino Ventura, Lambersart-Animation, AGEMLAM et CCAS.

**Nous avons voté pour** la convention entre la Ville et le Conseil général du Nord pour l'entretien des aménagements paysagers du pont de Canteleu.

**Nous avons eu la possibilité de prendre connaissance** des rapports d'activités et CA 2008 de LMCU et des rapport d'activités et CA 2008 du Syndicat Mixte Espace Naturel Lille Metropole.

**Nous avons interrogé le maire** sur le délai de deux mois pour obtenir une partie des réponses à nos demandes sur la flotte automobile de la ville. Il nous fut répondu que le personnel municipal avait d'autres priorités, et que nous n'avions qu'à chercher nous-mêmes dans les délibérations passées. Le progiciel acquis 128 000 euros (BP 2009) n'est toujours pas en activité, le personnel n'ayant pas été formé. Nous réitérons nos demandes formulées, par ailleurs, de façon détaillées dans une question écrite, puis orale au Conseil municipal du 19 octobre et présentées dans les délais requis.

## Conseil du 19 octobre 2009

**Nous avons pris acte** de l'installation de M. Pierre-Yves PIRA, remplaçant Mme DESCAMPS, démissionnaire.

**Nous avons adopté** le procès verbal du Conseil municipal du 16 février 2009

**Nous avons acté** les contrats passés entre le 5 mai et le 22 septembre 2009, en application des articles L 2122.22 et 23 du C.G.C.T.

**Nous avons voté pour** la désignation de M. Pierre Yves PIRA, en remplacement de Mme DESCAMPS, dans les différentes commissions et organismes extérieurs, de même le remplacement de M. P. BINET par Mme T. DUPONT, comme déléguée suppléante de la Ville au sein du Conseil d'Administration du Lycée Jean Perrin

**Nous avons accepté** de rembourser les frais de mission de Mr DEHAEZE à Hellemmes, au titre d'une formation sur le thème « Conseil d'enfants ou de jeunes : les clés de la réussite »

**Nous avons voté pour** les dispositions habituelles relatives aux frais engagés par la Ville et le recensement de la population

**Nous avons voté pour** le maintien des tarifs de location de salles de la ville

**Nous avons écouté l'intervention de M. COUSIN**, sur la sécurité, dont le plan reprenait point par point la question « écrite » (transformée de fait en question « orale ») de Th. DUPONT. Nous avons été surpris de la conclusion du maire, qui pensait avoir compris que « Mme Dupont ne veut pas de police municipale ». Nous souhaitons juste connaître les coûts de cette police...

**Nous avons pris acte** des travaux en cours avenue du MI Leclerc, et du coût de ces travaux. A noter, 50 000 euros pour la gravure de phrases sur 80 dalles des trottoirs.

**Nous avons voté** des modifications d'autorisations de programme, des virements et des ouvertures de crédits, en signalant que, notamment, les 470 000 euros prévus pour l'acquisition de la maison 17 avenue Clémenceau (délib 28) ne devraient pas être dépassés et que dans cette éventualité la question devrait être revue en Conseil

**Nous avons agréé** l'augmentation du chèque loisirs famille à hauteur de 18.5€

**Nous avons voté pour** la convention d'objectifs avec LMCU autour du Colysée.

**Nous avons voté en faveur** du conventionnement avec les médiathèques de Lomme et Marcq-en-Baroeul, le chèque loisirs famille pouvant être utilisé pour payer une partie de l'adhésion. Nous avons souhaité que le Conseil aille plus loin dans la participation financière de la ville à cette activité culturelle. Le maire s'est engagé à en discuter.

**Nous avons voté pour** des modifications en ce qui concerne la rémunération des personnels pédagogiques des centres de loisirs et de vacances

**Nous avons voté**, à compter du 1<sup>er</sup> novembre, **pour** une hausse tarifaire des droits de place et autres occupations du domaine public

**Nous avons voté pour** une levée de réserve rue de Verlinghem, de même, dans le cadre de la requalification des courées d'un programme allée des Thuyas et rue du Nord (assainissement)

**Nous nous sommes opposés à une délibération du conseil**, qui refusait l'installation de deux chambres funéraires rue de Boufflers. Les arguments (offre suffisante sur Lambersart, gêne occasionnée à la tranquillité du voisinage) nous paraissent insuffisants: les 200 décès recensés chaque année sur Lambersart ne peuvent être pris en charge par les trois chambres existant actuellement, et la tranquillité du voisinage ne devrait pas être perturbée par le travail des employés des chambres funéraires. Et il faut espérer que ne viendra pas s'installer, à cet endroit, un « cash drink discount », qui,

lui, perturbera la sérénité et la sécurité des riverains.

**Nous avons émis un avis défavorable** à une modification du PLU (Zones UG b et AUCM b) qui consisterait à interdire l'implantation de nouveaux commerces de détail dans lesdites zones au petit commerce.

**Nous avons voté pour** la signature d'une convention avec LMCU pour la reprise de concessions dans les cimetières ; de même pour une mise à jour du plan de financement pour les travaux de mises aux normes des équipements sportifs au complexe Guy Lefort

**Nous avons interpellé le maire**, concernant la vidéosurveillance de l'intérieur de l'hôtel de ville, sur le fait que le CTP ne s'était pas encore prononcé. Nous avons accepté cette délibération, à condition qu'y figure un amendement concernant l'avis du CTP.

**Nous avons voté pour** des conventions d'occupation du bâtiment 86, av. de la Liberté jusqu'à déconstruction dans le cadre du PRU (Centre Social Lino Ventura)

**Nous avons voté pour** l'intégration d'un avenant n° 8 au contrat de délégation de service public passé avec SODEXO pour la création d'un tarif supplémentaire de repas servis aux enfants à 1,77€ en fonction des ressources

**Nous avons voté pour** les nouveaux taux de rémunération des heures supplémentaires des professeurs des écoles pour les études surveillées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009

**Nous avons accepté** le paiement, par la Ville, de la cotisation à l'Ordre des Architectes pour un salarié de la Ville, Architecte, nouvellement recruté, pour les services rendus par ce dernier au bénéfice exclusif de la Ville (signature de permis de construire et projets architecturaux)

**Nous avons voté contre** le tableau des effectifs tel qu'il était présenté, relevant plusieurs erreurs.

**Nous avons voté pour** les subventions à certains clubs sportifs, dans le cadre du projet « sport et citoyenneté », à hauteur de 31 000 euros.

**Nous avons accepté** l'adhésion de la ville à l'association AFIGESE-CT.

**Nous avons voté pour** un certain nombre de subventions exceptionnelles pour les associations lambersartoises.

**Nous avons accepté**, dans le cadre de la lutte contre l'indécence des logements, les conventions liant la Ville et le CAL-PACT et entre la Ville et PACT METROPOLE NORD.

**Nous avons pris acte** que les rapports d'activités 2008 du SIVOM « Alliance Nord-Ouest » et du SIMERE étaient consultables au Secrétariat Général, de même que le rapport de la Sté GERAUD pour la délégation de l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement

**Nous avons pris acte** de la demande présentée par la SAS NORTENE TECHNOLOGIES (enquête publique) de son souhait d'implanter à LOMME une activité de matières plastiques.

## Conseil du 22 juin 2009

**Nous avons approuvé** le procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2008, moyennant une rectification quant à la restitution : rapport présenté en séance et commentaires du dossier des affaires foncières pour l'extension du Domaine du Béguinage.

**Nous avons interrogé le conseil** sur les décisions prises dans le cadre de l'art. L. 212222 et 23 du CGCT n° 5907 (commissaire-priseur, experts pour la Villa des Roses) et n° 5917 (société Gras-Savoie)

**Nous avons accordé au Maire une délégation plus élargie** relative à l'article L.2122.22. 4 du CGCT (passation des marchés publics, etc...) pour tenir compte d'une modification de la Loi et modifié la délibération du 5 juin 2008 relative à la ligne de trésorerie qui sera portée de 1 à 3 millions d'€.

**Nous avons voté pour** le remboursement de frais de mission de Mr Briffaut et de Mme Angot.

Puis nous avons discuté du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (voir notre observation en pièce jointe).

Nous avons pris acte du compte-rendu de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2008 (essentiellement utilisée pour le CCAS).

**Nous avons approuvé** la création de trois double sens cyclables (avenue des Magnolias, rues Gambetta et du Bourg (entre la place Félix Clouet vers l'église St Calixte), (en attente de la validation de LMCU : rue Spriet, Roche et Doumer)

**Nous avons autorisé** le maire à solliciter des subventions auprès de la CAF, de la Région et du Département pour plus de 4 millions d'euros, pour la rénovation urbaine du Pacot-Vandracq.

**Nous avons accepté l'opération de mécénat du groupe Ramery**, fournissant le sable de l'opération Lambersart-plage.

**Nous avons voté une modification de la délibération du 31 mars 2008** relative à la taxe foncière des propriétés non bâties, majoration de la valeur locative cadastrale au m<sup>2</sup> des terrains constructibles situés dans les zones urbaines délimitées par une carte communale, un PLU etc... conformément à la Loi du 27 décembre 2008 (mesures pour lutter contre la spéculation foncière)

**Nous avons voté une revalorisation des frais de scolarité extra-muros** (de 400 à 420 euros).

**Nous avons pris note** de la mise en place du règlement financier de la ville de Lambersart (comme le préconisait le rapport de la CRC)

**Nous avons voté pour** la demande de subventions pour l'acquisition d'équipements et de logiciels pour personnes mal voyantes.

**Nous avons accepté** le versement de la participation financière au bailleur social LOGICIL pour la surcharge foncière de l'opération « Les jardins St Clément » (42 000€)

**Nous nous sommes abstenus** sur le vote du Compte Administratif 2008, car nous attendons la célèbre subvention sur réserve parlementaire de 190 000 euros. (voir notre intervention plus bas). A noter que le Maire a enfin reconnu que nous avons « formellement raison » à propos de l'utilisation de cette subvention.

**Nous avons voté pour** l'affectation du résultat du Compte Administratif 2008 et le Compte de Gestion du Comptable du Trésor 2008.

**Nous avons accepté** les ouvertures et virements de crédits qui nous ont été soumis.

**Nous avons donné notre accord** à la désignation dans le cadre d'une DSP du groupe Geraud pour gérer et exploiter les marchés publics d'approvisionnement et autres occupations commerciales du domaine public.

**Nous avons pris acte** du bilan annuel des acquisitions et des cessions en 2008.

Ont suivi plusieurs affaires d'aménagement urbain, que nous avons acceptées.

Puis les résultats des jurys de concours de maîtrise d'oeuvre des pôles animation (atelier Neveux) et scolaire (Otton-Sanchez-Loiez) du Pacot-Vandracq ont été agréés ( maîtrises d'œuvre respectivement de 354 138,80 € HT et 273 712,56 e HT).

La rénovation extérieure du Centre de Gaulle pourra commencer, les tranches de travaux ayant été attribuées à l'unanimité.

**Nous avons accepté** de lancer l'appel d'offres pour l'entretien des toitures des bâtiments communaux, de renouveler le marché d'exploitation du chauffage desdits bâtiments, de lever le PAPA n°6 de la place de l'Europe et d'instituer un ERL pour 15 à 20 logements à la place, de modifier le PLU allée des Ormes pour la desserte des logements allée St-Clément, de proposer un tarif de cantine « gratuit » pour les familles « nécessiteuses », de revaloriser la grille indiciaire des personnels pédagogiques des Centres de Loisirs et de Vacances.

**Nous avons voté pour** l'application d'un tarif à 384 € remboursé par la Commune de Prêmesques (hors SIVOM) pour la scolarité de deux enfants fréquentant le Groupe scolaire Pierre Loti Mozart.

**Nous avons voté pour** regrouper les commandes de papier au niveau du Sivom (constitution d'un groupement de commandes) en passant un appel d'offres ouvert européen et désigner MMmes KRIEGER et MUSMEAUX pour représenter la Ville à la commission d'appel d'offres dudit groupement de commandes.

**Nous avons voté des subventions** à verser à des associations qui ont organisé des opérations ponctuelles.

**Nous avons renouvelé la proposition d'aide aux projets autonomes des jeunes** de 16 à 25 ans, en lien avec le Conseil général.

**Nous avons pris connaissance du rapport d'activités 2008** de la Sodexho sur la restauration scolaire.

**Nous avons voté pour** l'adhésion de la ville à l'Association les « éco-maires » (qui propose à ses adhérents son expertise sur les quartiers durables, l'achat public durable, la nutrition, la prévention des risques majeurs) (0,08€/habitant soit 2 400 euros par an) et à l'Association « Plante et Cité » (mutualisation des connaissances techniques dans le domaine des espaces verts) (500 € pour 2009).

**Enfin, nous avons posé une question sur l'opération « Villa des Roses »**, puisque aucune information ne nous est communiquée en commission. Le maire s'est engagé à réunir prochainement les commissions ASTICA et ETAU afin de faire le point sur les pistes de réflexions en cours.

## Commentaires sur le rapport de la CRC

Ce rapport relatif à l'examen des comptes de la Ville notamment, et qui reprend le contrôle de 5 exercices (2003 à 2007) ne nous concerne pas directement en tant que Conseillers municipaux proprement dits, puisque nous ne siégeons pas durant cette période, mais comme contribuables lambda et nous l'avons regardé avec attention.

Si l'on ne se réfère qu'au résumé, sans aller plus avant dans le développement de ce rapport, nous relevons, ce que nous savions déjà, que la Cour met en évidence des taux d'imposition élevés pour notre commune, ce qui a déjà fait débat dans cette Assemblée et ce sur lequel l'ordonnateur a répondu avec force détails et tableaux, identiques à ceux qui nous ont été produits pour le DOB. Elle souligne pour 2008 un taux de TH à 41 %.

Elle relève aussi pour le personnel un différentiel important (de l'ordre de 30 %) au tableau des effectifs annexé au budget, entre les postes budgétaires ouverts et ceux effectivement pourvus. Ce problème ne nous avait pas échappé. Alors que nous ne connaissions pas les observations de la Cour, nous avons fait remarquer en Conseil l'inexactitude du tableau présenté le 15 décembre 2008 !

Elle rappelle que la collectivité doit inscrire à son budget les crédits permettant de rémunérer l'ensemble des postes ouverts et non les seuls postes effectivement pourvus, le décalage mettant en cause la sincérité du budget ! Élémentaire bien sûr, mais on peut ne pas tout savoir, même après plusieurs années d'exercice majoral.

Toujours dans ce domaine, elle observe une augmentation de la masse salariale de 21,93 % en 5 ans soit 4,39 % par an avec un pic en 2007, l'insuffisance de l'action de la collectivité en matière de développement des R.H. Tout ou presque reste à faire pour ce qui est de la « GPEC » (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) pas de projection véritable des besoins en formation dans le cadre d'un plan dont l'existence est pourtant prévue par la Loi.

Dans une collectivité de presque 30 000 habitants qui emploie, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, 361 agents permanents sans compter les agents non titulaires occasionnels (plus d'une centaine) il y a du travail en perspective !! Souhaitons que la réorganisation des services chargés des R.H. amène des avancées dans ce domaine tant pour la Collectivité que pour ses Agent

Elle reconnaît à la Ville de Lambersart sa faible marge de manœuvre pour financer des investissements sauf à recourir à l'impôt et s'endetter. Ce en quoi vous allez répondre que si nous étions fortement endettés nous ne pourrions pas réaliser le projet « pharaonique du mandat » le Pacot-Vandracq !

Je rappelle au passage que notre Adjoint aux Finances, lors du débat sur le BP 2008, le 31 mars, alors que nous avions une divergence de vue entre dépenses et recettes m'objectait à propos de la ligne Autofinancement/Emprunt de l'AP/CP de la rénovation urbaine du Pacot-Vandracq : « Ce sont les recettes, Madame », si on ne savait pas qu'un emprunt quand on le perçoit c'est bien entendu une recette qui fait cependant l'objet, pendant toute la durée du prêt, de remboursements assortis d'intérêts donc de dépenses ! Il faudra, d'ici 2014 (fin théorique du programme de rénovation) recourir à l'emprunt pour la rénovation de ce quartier de Lambersart qui représente 10 % de la population, ce qui limiteront nos facultés à emprunter pour d'autres investissements. Mais c'est un choix de la fin du précédent mandat !

Le Cour souligne aussi le mauvais taux de réalisation de nos dépenses d'équipements. Nous l'avions également fait remarquer au début de l'année à l'occasion du DOB. Nous avons contesté ce record d'investissements annoncés en 2009 alors que dans le montant inscrit figuraient 4,8 U € de RAR. La Cour fait état d'un taux de 45 % de nos réalisations en 2007 ! Espérons que nous pourrions aller au-delà de ces 45 % afin de répondre à la directive nationale qui souhaite que les collectivités locales entre autres investissent pour relancer l'emploi à travers le bâtiment notamment !!

Nous nous souvenons d'un débat homérique, d'allusions ironiques car nous ne connaissions rien, de conseils, par blog interposé, de retourner à nos chères études, aux cours du soir avant de nous exprimer ! Nous n'avions pourtant pas lu, dans la boule de cristal, que la Cour partageait en la matière une analyse identique à la nôtre.

C'est vrai, comme disait à la presse en ce début d'année, l'un de nous trois, il faut être « humble », que c'est « dur, dur, dur », comme vous le disiez dans votre blog d'être Conseiller municipal d'opposition, mais vous constatez tout comme nous, que même avec l'expertise de 20 ans de pratique, plusieurs mandats pour un grand nombre de nos collègues, il faut toujours savoir garder le triomphe modeste, difficile effectivement de faire un sans faute ! Les observations, les recommandations formulées par la Cour nous y invitent pendant la durée de ce mandat. Dans 5 ans elle pourra juger si nous avons progressé, si nous avons fait le mieux pour nos concitoyens.

## Intervention sur le vote du Compte administratif 2008

Monsieur le maire, vous aurez remarqué que lors du vote du budget primitif en mars, nous avons voté en faveur de la reprise des reports, alors que nous n'avions à l'époque aucun début d'ombre d'information sur le compte administratif. Nous vous avons fait confiance.

Notre groupe s'abstiendra pour le vote du CA, et votera pour le compte de gestion. Ah, ces fâcheux centriste du Groupe « Ambition pour Lambersart », comme d'habitude incapables d'afficher clairement leurs positions, se contorsionnant dans des explications compliquées et tortueuses... Mais bon, c'est peut-être le prix de l'honnêteté intellectuelle.

Nous nous abstiendrons pour le vote du compte administratif, car on nous a servi il y a quelques mois le bilan comptable de Lambersart-plage 2008, assorti d'une recette de 190000 euros (la célèbre « subvention parlementaire » qui ne coûte rien aux Lambersartois). Nous avons cherché dans le compte administratif, eh bien cette recette nous ne l'avons pas trouvée. Normal, nous répondra-t-on, cette subvention sera versée quand les travaux du centre Ch de Gaulle commenceront, sans aucun doute cette année. « Mais de quoi parle-t-on ? De Lambersart-Plage, ou du centre Ch De Gaulle ? »- « Mais c'est pareil, Mr Bouche, quand on gagne au loto, on fait ce qu'on veut de son argent, je vous l'ai déjà expliqué ! ». Sauf qu'ici, on ne parle pas de loterie, mais de finances publiques, qui répondent à des règles strictes, et notamment celle-ci extraite de la lettre de Mme Alliot-Marie : « J'appelle votre attention sur le fait que cette subvention est attribuée au projet

évoqué ci-dessus ». Et qu'il a bien fallu équilibrer Lambersart-plage avec 190000 euros tirés de quelque part, et pour l'instant, on ne sait pas de où, les questions que nous posons restant sans réponse.

Nous voterons pour le compte de gestion 2008 puisque les chiffres concordent avec ceux du compte administratif.

## Conseil du 19 mars 2009

Après avoir écouté un long exposé du Maire sur l'état d'avancement du dossier de Rénovation Urbaine du Pacot-Vandracq,

Nous lui avons donné acte des décisions prises dans le cadre de l'application des articles L.2122-22 et L 2122.23 du CGCT,

**Nous avons voté « POUR »** entériner le déplacement de Melle Roselyne Musmeaux à CHARLEROI (coût 60 €) colloque « l'Arbre en Ville »,

**Nous avons voté « POUR »** la convention à signer avec LMCU pour l'occupation du Colysée par Espace Naturel Lille Métropole (location 35 000€),

**Nous avons voté « POUR »** une non augmentation des taux d'impositions directes locales pour 2009, compte tenu de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales (Loi de Finances 2009 : 2,5 % pour les propriétés bâties, 1,5 % pour les propriétés non bâties) soit concrètement une augmentation de 2, 5 % et 1,5 % dans la colonne « Commune » sur les feuilles d'impôts 2009 (voir déclaration du Groupe ci-annexée),

**Nous avons voté « POUR »** les reports de crédits (restes à réaliser 2008 de dépenses et recettes d'investissement) repris au BP 2009,

**Nous avons voté « CONTRE »** le budget 2009 (voir le rapport sur l'explication du vote ci-annexé),

**Nous avons « POUR »** l'attribution de marchés pour la location et la maintenance de photocopieurs pour les différents services municipaux et les écoles en souhaitant qu'avec la dématérialisation le coût de la maintenance notamment, en soit ainsi diminué,

**Nous avons voté « POUR »** un avenant avec la Sté DOCKS de l'OISE pour la fourniture de bois (Avenant 1 au lot 4),

**Nous avons voté « POUR »** le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'exploitation des installations de chauffage (4 lots – 5 ans),

**Nous avons voté « POUR »** la cession à la SA d'HLM Notre Foyer de 5 maisons préemptées par la Ville : 17 av. De Gaulle, 80 av. de la Liberté, 13, rue Corneille, 23, rue Boileau, 8, rue A. de Musset au prix de 45 000 € le logement considérant que ces logements étaient destinés à de l'accession à caractère social, le coût desdits logements acquis par la Ville étant bien supérieurs au prix de vente. A noter que des questions se posent encore en ce qui concerne le 80, av de la Liberté selon qu'on l'on installe Radio-Pacot Lambersart dans le Pôle Animation ou pas. Plusieurs bailleurs susceptibles de réaliser cette opération ont été consultés,

**Nous avons voté « POUR »** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AH n° 470 aux co-indivisaires de la rue Pierre Nuytten et pris connaissance de diverses dispositions et obligations des parties concernant cette vente,

**Nous avons voté « POUR »** une convention temporaire à intervenir avec LMCU dans le cadre des travaux de réalisation d'un bassin tampon sous le Stade Guy Lefort, de même diverses modalités de divisions de propriétés Ville/LMCU, servitudes tréfoncières et accès,

**Nous avons voté « POUR »** confier au Groupe OGF la gestion et l'exploitation de la chambre funéraire rue de Verlinghem, pour 5 ans, redevance annuelle versée à la Ville 1500€, entretien à la charge de l'exploitant excepté le gros-œuvre, le clos et le couvert,

**Nous avons voté « POUR »** l'attribution à l'entreprise RAMERY les travaux de mise en technique discrète des réseaux d'E.P. et concessionnaires dans le cadre de la rénovation du Pacot-Vandracq,

**Nous avons coté « POUR »** un avenant (n° 6) avec la SODEXO (Restaurant scolaire) réajustement financier tenant compte notamment de la fréquentation du restaurant et d'une révision de prix au 1<sup>er</sup> janvier 2009,

**Nous avons voté « POUR »** solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football de 25 000€ pour travaux de mise aux normes d'équipements sportifs notamment pour accentuer l'effort en faveur des personnes porteuses de handicap (Béguinage, Ste-Cécile, Guy Lefort),

**Nous avons voté « POUR »** demander une subvention sur la réserve parlementaire du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités locales de 4 770 € pour achat de 6 défibrillateurs (coût 9 540€ HT pour 6 appareils),

**Nous avons voté « POUR »** l'attribution de subventions aux Sociétés locales (octroi identique à quelques exceptions près) sauf pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) + 300 000€, ce dont nous nous félicitons bien que nous n'ayons aucun représentant de notre Groupe dans cet Etablissement public,

**Nous avons voté « POUR »** l'octroi de quelques subventions exceptionnelles (Bibliothèques, anniversaires, etc...),

**Nous avons voté « POUR »** la reconduction du dispositif « Appel à projets »,

**Nous avons voté « POUR »** la signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Nord relatif au suivi médical du personnel,

**Avons voté « POUR »** une revalorisation de la rémunération de la base horaire payée dans le cadre du dispositif « Contrat Jeunes » pour les jeunes lambersartois,

Il nous a été communiqué que le Préfet avait, après enquête publique, par arrêté du 23/1/09, donné autorisation à la Société EURO INFORMATION pour exploiter son centre informatique avec installation de réfrigération sur le territoire de Verlinghem.

### **-Vote des taux d'imposition 2009**

La Loi de Finances 2009 a fixé le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales servant de base dans le calcul des bases de la fiscalité locale pour l'année 2009, à 2,5 %, comme il vient d'être dit.

Vous avez décidé de maintenir vos taux d'imposition et de vous contenter de l'augmentation décidée par l'Etat, ce qui aboutira, pour le lambersartois lambda à voir apparaître, sur sa ou ses feuilles d'impôts locaux, dans la colonne « **commune** » une hausse de 2,5 %, comme l'an dernier.

En 2008, nous nous étions abstenus parce qu'à l'augmentation des bases (1,6%) vous aviez ajouté 0,90 % de plus pour obtenir également 2,5 %.

Bon nombre de vos collègues des villes environnantes se sont contentés aussi de cette augmentation de 2,5 % des bases, les décisions ont donc été facilitées, à défaut d'être vertueuses. ! La Madeleine, lors de son DOB, a annoncé qu'elle se penchait sur une étude de baisse de ses taux locaux d'imposition.

Mais nous ne sommes pas La Madeleine, pas plus que nous sommes au Conseil Général du Nord !! Nous ne ferons pas, comme vous le laissez sous entendre de la démagogie, la crise économique s'est immiscée dans les prévisionnels budgétaires avec son lot d'inquiétudes, il faut en tenir compte, faire face à des dépenses incompressibles encore que certaines d'entre elles auraient pu être diminuées voire supprimer ! Cette hausse de 2,5 % nous apporte un peu d'oxygène, à hauteur de 735 633 euros, (2008/2009) ce qui n'est pas négligeable, (de quoi payer le remboursement du capital de la dette (690 854 euros) c'est pourquoi faute d'alternative objective, nous voterons « pour ».

## Intervention sur le vote du Budget Primitif 2009

Avant d'annoncer notre position sur ce vote, il nous semble nécessaire de présenter un rappel des annonces orales et écrites prononcées par Monsieur le Maire, ses adjoints et conseillers à diverses occasions ces derniers temps.

- Voix du Nord du 16 janvier 2009 suite aux grands vœux :

Je cite : « Nous augmenterons nos investissements de 25% : ce sera le plan d'investissement le plus important depuis que je suis maire. Et enfin, nous resserrerons les dépenses communales compressibles de 5% sauf pour l'action sociale et les écoles ».

- Voix du Nord du 18 février 2009 suite au conseil municipal :

Monsieur Christophe CAUDRON lors de la présentation du DOB concluait, après une description des différents investissements, par cette phrase : « l'investissement renforcé, c'est notre contribution au plan de relance ».

- Dans le bulletin municipal n°50 de mars 2009, vous précisez à nouveau : « une forte hausse (+30%) des investissements pour soutenir la relance et l'emploi dans le bâtiment, ce qui est possible grâce à notre très faible endettement ». **(Soulignons ici que le montant de l'investissement vient de prendre brutalement, par ces écrits, une hausse de 20% puisqu'il est passé d'une augmentation de 25 à 30% entre janvier et mars 2009 soit une hausse de 5 points).**

Votre article précise également : « un budget de crise, où on limite les dépenses de personnel et où on baisse, selon les consignes du maire, toutes les dépenses ajustables de 5% ». C'est donc bien une nouvelle confirmation des annonces faites lors des grands vœux.

Bien.

### Maintenant quelles constatations pouvons-nous relever dans le budget présenté ?

Faisons une simple comparaison entre le budget primitif 2008 et le budget primitif 2009.

- En **propositions nouvelles d'investissements** en 2008, nous avons 9 707 K€, en 2009 le montant est de 6 895 K€ soit **une diminution pour 2009 de 2 900 K€ (baisse de 40% environ)**.
- En **reste à réaliser** : sur le budget de 2008 (donc investissement 2007) un montant de 2 350 K€, sur le budget de 2009 (donc investissement 2008) un montant de 4 789 K€.

- Le montant total des investissements 2008 était de 12 058 K€

- Le montant total des investissements 2009 est de 11 683 K€

soit une diminution de 375 K€ (soit - 3.11%).

Si, pour finir, on rajoute le résultat reporté ou anticipé nous obtenons un montant total pour :

- 2008 : 14 270 K€
- 2009 : 13 506 K€

### Soit une diminution de 5.35% de budget primitif à budget primitif (documents à disposition)

Où sont les 25 voir 30% de plus en investissement annoncés?

Maintenant pour la réduction des 5% des dépenses compressibles ?

En regardant le budget, il y a des postes sur les dépenses de fonctionnement qui nous interpellent même si le **poste 011 – charges à caractère général baisse globalement de 490 K€ (-6.11%)**, il faut rechercher à quoi s'applique cette baisse et comment s'établissent les compensations.

- **Entretiens et réparations sur bâtiments (p10)** : 470 K€ y sont consacrés en 2008 seulement **266K€ en 2009 (baisse de 200K€)** ! Avons-nous un parc immobilier en si bon état pour que nous puissions nous permettre de réduire de 45% ce poste ? **Apparemment, oui** puisque vous vous le permettez. Lorsque nous *proposions entre autres (à l'occasion du DOB)* une réhabilitation de la Salle Malraux, on nous a répondu qu'il y avait d'autres urgences dont le Castel St Gérard. Est-il prévu un début de réhabilitation ? Pas à notre connaissance ! Cette « simple ligne » représente 41% de vos réductions de dépenses.
- **Etudes et recherches** : - 100K€ ???
- **Autres services extérieurs** : - 170K€ (-110K€ en divers ???, - **64,2 K€ en transports collectifs** (- 13.1% des diminutions) – quelles seront les conséquences ?)

Par contre,

- *Le budget des réceptions ne baisse pas de 5 %*
- *Idem pour les carburants*

Par ailleurs, nous enregistrons des hausses substantielles:

- **200 K€ de dépenses imprévues, l'an dernier 100 K€ !** Pourquoi une telle prévision inflationniste? (P13) En réalité c'est 462,5K€ dont 50 K€ pour la paye et 212,5 K€ pour la TFNB (taxe foncière non bâtie) et ces 200 K€ ??.
- **Publications** : +16 K€ (*la news 15 000 euros, les encarts publicitaires 20 000 euros reportage vidéo et photos 25 500 euros, etc...*)
- **Frais de télécommunications** : +10 K€
- **Concours divers** : + 60 K€, encore que les C.P. compris dans cette ligne baissent de 100 000 euros (AP fin 2008/AP BP 2009)
- **Maintenance** : + 43,2 K€ en grande partie pour les nouvelles technologies, de quoi, il est vrai justifier nos 4 @
- **Pertes et créances irrécouvrables** + 15 K€ (*un contentieux qui a mal tourné au détriment de la ville !*)
- **Les locations mobilières** : + 9K€

Nous constatons que les subventions aux associations baissent de 40 K€ et c'est bien dommage car elles participent efficacement au rayonnement de la Ville (compte 6574 : pour 2008 nous avons 1 466K€, pour 2009 nous avons 1425K€ soit une diminution de 41K€).

Evidemment de ces constatations, vous direz le contraire mais continuons :

Nous nous félicitons, par contre, de l'augmentation de 300K€ de l'aide au CCAS. Nos collègues du PS, qui ont un représentant dans cet organisme, nous l'avaient annoncé lors du DOB ; n'ayant pas de représentant nous souhaiterions avoir quelques informations quant aux actions concernées, la Ville contribuant pour une part très importante au fonctionnement du CCAS (1 815 000 euros)

Enfin,

- **Vous annoncez 100K€ d'aménagement des berges de la Deûle.** L'autorisation de programme relative à ces aménagements est achevée depuis fin 2007 ? A quoi correspondent ces 100K€ ? (*si ce sont des jeux, signalons qu'en 2008 un des marchés pour aires de jeux (parcs et espaces publics s'élevait à 25 730€)* !

*Sur les AP-CP nous ne voyons rien de très significatif, pour quelques programmes, les CP sont augmentés tels pour Pierre Loti/Mozart, c'est pour répondre aux besoins de fonctionnement et pouvoir assurer normalement la prochaine rentrée scolaire.*

*La rénovation urbaine du Pacot enregistre des CP en baisse significative, de même le Centre de Gaulle, ce qui ne va pas faire l'affaire du bâtiment qui doit notamment contribuer à la relance.*

*Rien de bien neuf dans tout cela, des mouvements, des avances, des décalages de programmes, l'achèvement, des poursuites de programmes décidés dans le précédent mandat.*

*Si, à noter une nouvelle AP pour la rénovation de serres et bâtiments techniques pour les jardiniers (125 000 euros en 2009).*

*Nous avons noté, par ailleurs, que l'on réinscrivait 132 000 euros par l'opération Lambersart-Plage. Quel est le contenu réel de cette dépense ? Quelles seront les autres dépenses réparties sur d'autres lignes budgétaires ? S'agit-il, tout au moins, de dépenses pour des investissements pérennes qui contribueront également à relancer la croissance ??*

*Trop facile, un mois avant le vote du budget, et alors que ce dernier est en grande partie élaboré de nous solliciter (bien sur, vous nous répondrez « c'est la loi et nous la respectons » mais voyez-vous c'est comme les normes minimales en matière de construction HLM qui deviennent vite des normes maximales) ! Nous ne partageons pas les mêmes valeurs et nous n'avons pas les mêmes ambitions dans cette période de crise surtout,*

**C'est pourquoi notre groupe votera CONTRE ce budget primitif 2009.**

Merci de votre attention.

\*AP = Autorisation de programme

\*CP = Crédit de paiement

## Conseil du 16 février 2009

Nous avons pris connaissance des documents qui nous ont été adressés pour le Débat d'orientations Budgétaires 2009, à savoir :

**Les éléments d'arbitrage** : - le radar de l'économie française ;  
- les principaux éléments de cadrage sur lesquels la loi de finances pour 2009 a été construite et la loi de programmation des finances publiques 2009-2012  
- l'environnement LMCU

**Une rétrospective 2001/2008** : - la situation financière globale de la collectivité  
- les charges de personnel  
- l'endettement  
- l'autofinancement  
- les ratios d'analyse et synthèses financières

**Les grandes orientations du BP 2009** : - point sur les dotations BP 2009  
- les impôts locaux  
- les investissements

De divers documents annexes notamment l'état 1259 pour la TH et la TF, l'état 1386 pour la TH, le tableau 1288 M sur la fiscalité directe locale 2008.

Nous avons exposé notre analyse et fait nos observations, ce débat n'a pas fait, conformément à la Loi, l'objet d'un vote.

### ***Débat d'Orientation Budgétaire 2009***

Mes chers collègues, je remercie au préalable Monsieur CAUDRON pour son exposé.

Je vous avoue néanmoins que tout en l'écoutant, je me suis permis (vous m'en excuserez MR CAUDRON) de laisser mon esprit dérivé vers certains souvenirs.

Le premier qui m'est venu à l'esprit était la remarque fort juste qu'avait émise mon collègue Nicolas BOUCHE lors d'un entretien avec la VDN le 17 janvier. Je cite : « le travail dans l'opposition c'est d'abord un travail humble ».

Dès lors, je me suis souvenu, en toute humilité, le travail qu'il a fallu fournir pour se mettre au niveau de la présentation de Mr CAUDRON et tenter de ne pas rester « clouer » dans l'opacité.

Vous l'aurez compris mes chers collègues il a fallu éplucher, chercher et comprendre avant de tenter une analyse de la situation réelle des finances de notre ville et surtout être en position de participer au débat. Nous souhaitons tenir notre rôle pleinement : être une opposition vigilante, attentive, et constructive.

Lançons- nous maintenant sur cette analyse.

Dans un tel cadre, on aborde généralement le côté forme et ensuite le fond.

Pour la forme, il fallait poser le débat. Mr CAUDRON structure son exposé en 3 parties :

- l'aspect national et le recentrage nécessaire sur LMCU
- une rétrospective 2001-2008 des finances de notre commune
- une présentation des orientations 2009

Que dire sinon qu'en apparence cela semble logique. On part du général pour arriver au particulier.

Sauf que les titres des parties ne reflètent pas exactement le contenu de chacune d'elles, à savoir la partie « Rétrospective 2001-2008 » :

A savoir Partie II « Rétrospective 2001-2008 », les tableaux de cette partie présentent les éléments de 2003-2008, voire 2009 mais pas de 2001-2002. Pourquoi ? Pas d'intérêts ou erreur dans le titre ?

Qu'en Partie III, « les grandes orientations du budget » les tableaux manquent d'homogénéité dans le temps :

- Tableau p11 : 2005-2008 puis prévision 2009
- Tableau p12 aussi : 1999-2009
- Tableau p13 sur l'évolution des bases : 2004-2008. Il fallait montrer l'évolution importante et croissante de la base TP...(tout au moins *depuis 2002*) *qu'en pensez-vous puisque c'est à partir de 2002 le changement de mode de calcul*

Voilà pour la forme, il faut que le contenu *des développements* respecte chacun des titres, il est nécessaire dans un débat budgétaire que les tableaux soient homogènes. Au risque que les non initiés et les autres y perdent leur latin.

Il est temps de passer au fond.

Pour les éléments d'arbitrage, vous plantez le décor. L'année 2009 sera rude mais n'oublions pas que cette crise a pris naissance en 2007, elle s'est accentuée en 2008 et elle donnera tous ses effets en 2009 : crise financière, crise économique, crise sociale. Sans être alarmiste, je pense que les effets de la crise ne sont pas encore derrière nous... D'ailleurs, nous le remarquons bien, vous présentez un radar de l'économie française publié par le magazine « Challenge » le 8 janvier qui est déjà obsolète du moins pour une part importante : la croissance. J'ai aimé le terme de notre ministre de l'économie vendredi dernier : nous aurons une « croissance négative ». Disons plus simplement que nous sommes en récession et qu'elle est sévère. Dès lors, si la « croissance est négative » en 2009, le +0.8% du radar n'a plus de raison d'être, sauf à dire que le résultat 2009 sera pire et il semble évident que les autres éléments qui composent ce fameux radar (emploi, consommation, pouvoir d'achat, etc...) seront touchés également.

Donc oublions l'image du radar qui présente 2008 et retenons surtout que l'année 2009 sera très difficile. C'est indéniable.

Dans ces éléments d'arbitrage, vous abordez ensuite la part de LMCU et vous vous plaignez, à juste raison au regard de votre présentation, du niveau faible de la DSC (pour les non initiés : la dotation de solidarité communautaire) qui ne prend pas assez en compte le développement économique de notre ville. Les bases TP de Lambersart passent de 15.5 Millions d'€ en 1999 à 27.5 Millions d'euros en 2008 soit une progression de 177% et entre 2002 et 2009 une progression de 229%.

Malgré une telle progression, la DSC est de l'ordre de 313 K€ attendu en 2009 et de laisser entendre que les efforts de notre Député-Maire pour développer les implantations d'entreprises sur Lambersart ne sont que très peu bénéfiques à notre ville.

Nous aurions aimé dans ce cadre, Mr CAUDRON, que vous puissiez nous présenter ce que Lambersart a « reçu » de LMCU et ce indépendamment de la DSC en contrepartie de l'augmentation de TP perçue ?? Alors que notre Maire était jusque dans un passé récent 1<sup>er</sup> Vice-président de notre Communauté Urbaine, un peu à l'image de ce qu'il peut obtenir pour notre Ville en sa qualité de Député et dans le cadre de la réserve parlementaire, n'aurait-il pas pu obtenir un meilleur soutien de LMCU ?

Il serait bon de connaître les montants d'investissement apportés par LMCU à Lambersart depuis 2002 !

En fonction de ces informations, nos administrés comprendraient mieux l'implication réelle ou pas de LMCU au regard de la part de TP reçue et le reste.

En ce qui concerne la Rétrospective 2003-2008 et non 2001-2008 comme indiqué vous présentez 4 grands postes : les charges de personnel, l'endettement, l'autofinancement, les ratios d'analyse. Bien.

En d'autres temps, certains vous reprochaient l'aspect restrictif de cette présentation. Il est bien vrai qu'il y a d'autres postes intéressants: les dépenses de fonctionnement hors frais de personnels et intérêts de la dette..... ?

Nous avons bien noté que les charges de personnels représentent 55% du budget. La moyenne de la strate est de 53% soit un écart de 2 points : impact sur notre budget + 530000€ par rapport à la strate.

Vous nous annoncez une augmentation de 4% de ce poste soit environ 900000€. Nous comprenons bien la nécessité d'augmentation des salaires, de même, les effets mécaniques : inflation, tranche d'âge et d'ancienneté... Néanmoins, c'est un poste important de dépenses. Il y a eu quelques départ à la retraite de personnel « coûteux si l'on peut dire » puisqu'en fin de carrière, combien ont été remplacés, combien de personnels contractuels ??

Pour l'endettement et l'autofinancement, il est certain que nous avons de bons ratios de désendettement sauf que notre autofinancement net s'est fortement réduit entre 2005 et 2007 (perte de 2M€).

Nous sommes sensés récupérer 1.3M€ d'autofinancement en 2008 selon vos prévisions. Nous ne pouvons que l'espérer en attendant les résultats définitifs.

Néanmoins, il y a donc eu une dérive des dépenses de fonctionnement sur la période 2005-2007 car dans le même temps nos recettes de fonctionnement ont augmenté.

Il est donc capital que nos dépenses de fonctionnement soient maîtrisées car notre capacité d'investir et de relance en dépend. Certaines dépenses d'investissement génèrent à brève échéance à leur tour des dépenses de fonctionnement.

En effet, comme vous le signalez, Lambersart est une ville à faible potentiel fiscal (p9).

Dès lors, de façon plus explicite, cela signifie que toute augmentation des recettes nécessaires pour couvrir une augmentation des dépenses passe par l'augmentation des impôts locaux et chez nous plus qu'ailleurs. *De ce côté nos administrés commencent à trouver la pilule un peu saumâtre ! Quelles que*

*soient les démonstrations, les explications qui leurs sont faites quand commencent à tomber les feuilles ... d'impôts !*

C'est vrai qu'aux vues de votre tableau p15, la situation de Lambersart en comparaison des communes de + de 10000 habitants appartenant à LMCU n'est pas très enviable.

Il faut se donner la peine de calculer quelques ratios.

Le ratio « Recettes de fonctionnement/dépenses de fonctionnement » nous place au 19<sup>ième</sup> rang sur 27. Ce ratio a la particularité de montrer notre capacité à couvrir nos dépenses. Il est de 1.058 alors que d'autres communes sont à 1.47.

Un autre ratio est important car il montre combien nous dépendons de l'impôt local : recettes fiscales/recettes de fonctionnement. Là, nous sommes 26<sup>ième</sup> sur 27. Cela signifie que la part des impôts locaux est importante dans le poste recettes. Dès lors, elle représente le risque d'effet de levier nécessaire pour une relance.

Pour finir, le ratio : recettes fiscales/dépenses de fonctionnement nous place à la 25<sup>ième</sup> place. C'est une conséquence du précédent. Plus, nous dépenserons et plus la part des impôts locaux sera grande si nos rentrées ne changent pas en terme de catégories de recettes.

Avec cette analyse, il nous faut aborder les Grandes orientations du Budget Prévisionnel de 2009.

Là, rien n'est simple. La crise économique s'imisce dans les prévisionnels budgétaires avec son lots d'inquiétudes ! De même la suppression de la TP récemment annoncée par le Chef de l'Etat, taxe qui pèse lourd dans le budget de toutes les collectivités locales.

Nous avons :

- Les recettes : hors impôts locaux qui ne seront guère plus élevés, vous nous le montrez par vos tableaux et graphiques p11 et 12 *et limités selon vos annonces qu'aux seules augmentations des bases.*
- Les dépenses de personnel en augmentation de 4% comme annoncées p6 et qui représentent environ 55% des dépenses de fonctionnement.
- Les investissements en cours décrits p13 (opérations revues à la hausse pour quelques unes d'entre elles si l'on rapproche la dernière AP/CP de décembre et les crédits de paiements pour 2009, *de quoi faire un peu de relance pour le bâtiment.*
- La récupération du FCTVA (fonds de compensation pour la tva). Combien ?
- Les annonces :

Mr le Maire a annoncé, à plusieurs reprises et notamment à l'occasion des Grands Vœux et de Quartiers, que les impératifs consisteraient en une réduction de 5% des dépenses de fonctionnement hors écoles et social, ceci pour se donner un peu plus de marge d'investissements. Quel est le montant réel attendu de ces réductions de charges ?

Vous souhaitez intégrer les réformes du Gouvernement en vue de participer au plan de relance de notre économie. Mais quoi ? Comment? Et avec Quoi ?

Nous sommes peu endettés soit, cependant, si nous empruntons nous rembourserons !! Combien, à quel taux, pour quels autres investissements que ceux en cours ou déjà programmés ?

Je rappelle la stratégie annoncée l'année dernière par Mr CAUDRON reposant sur 4 priorités :

- Ménager au maximum le contribuable, en jouant plus sur l'endettement et l'autofinancement (emprunt de 2M€ effectué).
- Assurer la maîtrise de notre capacité structurelle à emprunter pour faire face aux engagements futurs (nous y sommes),
- Optimiser les dépenses de fonctionnement pour la réalisation d'économies de gestion ( ?)
- Maintenir des services publics de qualité.

Quelles sont les priorités cette année ? Investissements et réduction de 5% des dépenses de fonctionnement hors charges de personnel, écoles, social...

Mais quels investissements ? Où se situe le débat ?

Dès lors, nous pouvons seulement dire ce que nous souhaiterions pour nos administrés et le développement de notre ville.

Pas d'augmentation des impôts locaux, pas d'investissements qui à terme entraineraient des dépenses de fonctionnement à long terme hors remboursement de la dette bien sûr.

De nouveaux investissements, par exemple :

- Rénovation de la salle Malraux : pour qu'elle soit plus polyvalente et qu'elle puisse accueillir des spectacles de qualité,
- Rénovation du centre ville (rue du bourg...) en zone d'activités artisanales culturelles...
- Continuer le développement du logement social,
- Par ailleurs développer des services de sécurité de qualité en sollicitant des moyens de l'Etat en effectif de Police Nationale, car la Police Municipale c'est encore une charge supportée par le budget communal,
- Obtenir chaque fois qu'il est possible des accompagnements à nos investissements, de LMCU, la Région, le Département, etc...

Voilà des pistes d'accompagnement de la relance. Nous reconnaissons que la critique est facile mais que l'art est difficile, surtout en période de crise. Ceci dit la stratégie de développement de la ville nous ne l'avons pas menée depuis 20 ans. Le choix du faible développement des entreprises sur le territoire de la commune avant 2002 avec son impact sur la DSC, ce n'est pas nous, le manque de logement, pas nous non plus...

Ceci pour dire combien encore, il est important de travailler les stratégies à long terme. Que celles qui seront décidées aujourd'hui engageront notre futur pour des années. Donc bien choisir est important et encore plus par temps de crise.

A la fin de ce débat et à l'occasion d'une **nouvelle séance de Conseil Municipal**

Nous avons donné acte au Maire des décisions prises dans le cadre du CGCT articles L 2122.22 et L 2122.23

Nous avons voté pour la dénomination, dans le lotissement « European Homes », d'une rue de Madrid.

**Nous avons voté « POUR »** l'attribution à la Société SOREVE d'un marché de 13 755,20 euros TTC pour l'aménagement paysager de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite de la passerelle de l'Europe

**Nous avons voté « POUR »** la prorogation jusqu'au 31/5/2009 des lots 2 et 3 respectivement par un avenant 1 et 2 aux marchés pour location et maintenance du parc des photocopieurs installés dans les services municipaux et les écoles

**Nous avons voté « POUR »** le lancement d'un appel d'offres pour la fourniture de services de Télécommunications

**Nous avons voté « POUR »** le lancement d'une délégation de service public en vue d'un renouvellement pour cinq ans (marchés d'approvisionnement)

**Nous avons voté « POUR »** la fixation à 10 euros des vacations funéraires (l'unité)

**Nous avons voté « POUR »** le lancement d'un appel d'offres pour la fourniture de matériel électrique (34 lots)

**Nous avons voté « Pour »** l'attribution à ESSO du marché d'approvisionnement en carburant : mini 50 000 euros/an – maxi 100 000 euros/an) le lot « GPL » ayant été déclaré infructueux

**Nous avons voté « CONTRE »** une nouvelle opération immobilière entre la Ville et LOGICIL, bien qu'il y ait un certain rééquilibrage du dossier, mais, parce que ce dossier n'a, cette fois encore, pas été examiné en commission ad hoc (idem les délibérations sur l'extension du Béguinage le 15 décembre 2008)

**Nous avons voté « CONTRE »** l'opération immobilière avec la SA d'HLM « Notre foyer » pour la cession de 10 maisons rue Chateaubriand pour la réalisation d'un programme d'accession sociale, et bien que le projet soit intéressant pour le logement social, également parce que ce projet n'avait pas été étudié en commission

**Nous avons voté « POUR »** l'attribution de deux marchés de fourniture de papier :

- un pour les services municipaux (Sté PAPHYRUS) 10 000 euros HT mini  
40 000 euros HT maxi
- un pour les écoles et centres de loisirs (Sté LA VICTOIRE) 3 000 euros HT mini  
12 000 euros HT maxi

**Nous avons voté « POUR »**, à main levée, à la désignation de J.Jacques BRIFFAUT pour représenter la Ville à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes constitué entre la Ville et LMCU pour les travaux du bassin tampon et les équipements sportifs de Guy Lefort

**Nous avons voté « POUR »** compléter l'article 4 du Règlement Intérieur relatif à l'envoi des convocations à l'Assemblée municipale

**Nous avons voté « POUR »** le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA et autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir entre l'Etat et la Ville

Nous avons pris note de diverses communications du Maire ou des Adjointes sur les dossiers suivants :  
Assises du SIVOM – Projet de construction du Lille Hockey Club – Travaux du bassin tampon sous stade Guy Lefort – Travaux du Pont de Canteleu – Constructions d'immeubles HQE dit « Villeavenir »

## Questions

Monsieur le Maire,

Voici deux questions en un exposé, qui attendent donc deux réponses.

Le conseil municipal, en sa séance du 13 octobre 2008, a validé la création de 6 commissions, où chaque groupe est représenté, afin de « permettre l'expression pluraliste des Elus au sein de l'Assemblée Communale ».

Sur ces 6 commissions, deux ne se sont jamais réunies :

Sécurité - Voirie – Proximité

Jeunesse - Ecoles - Citoyenneté [dont Prévention - Jumelage]

et pourtant les problématiques qu'elles recouvrent nous paraissent importantes. Vous avez annoncé, lors des vœux au Canon d'or, une réunion sur les chiffres de la délinquance à Lambersart, nous avons appris par la presse la renaissance du conseil des jeunes, et par la bande l'existence d'une journée jeunesse le 16 mai prochain. Les membres des commissions ad hoc auraient peut-être souhaité donner leur avis.

Pourquoi ces commissions ne se réunissent-elles pas ?

Les autres commissions se réunissent, certes, mais certains sujets sont évités (ou oubliés), ce qui ne permet pas aux groupes minoritaires d'étudier les délibérations soumises au conseil avec le recul nécessaire (Béguinage, villa des roses, Lambersart-plage entre autres).

Ces attitudes d'évitement, ou d'oubli, doivent-elles être interprétées comme une façon d'empêcher « l'expression pluraliste des Elus » ?

Enfin, si les comptes-rendus de ces commissions sont bien rédigés, le délai de 15 jours stipulé dans le règlement intérieur pour leur rédaction est rarement tenu.

Par ailleurs, pour l'anecdote, vous pourriez veiller au respect d'un certain formalisme. Il n'est pas très habile d'adresser ces comptes-rendus aux personnes non-élues de votre liste en même temps qu'aux élus et fonctionnaires concernés. Ou alors, envoyez-les aux non-élus de toutes les listes.

Je vous remercie par avance de vos explications.